

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME AVANCE SUR LA DÉVIATION DE FORGES-LES-EAUX

un pont-rail remplacera désormais le passage à niveau
à hauteur de la commune de Roncherolles-en-Bray.

**Mise en place du pont-rail
le dimanche 20 août 2006 à 11h00**

Le Département de Seine-Maritime réalise la déviation de Forges-les-Eaux. En 2007, la nouvelle route déchargera le centre ville de la moitié de son trafic. Elle améliorera la sécurité, les déplacements et le cadre de vie de ses habitants. Dans ce cadre, le passage à niveau sera remplacé par un pont-rail.

Le pont-rail remplacera le passage à niveau :

La route départementale RD 915 croise, sur la commune de Roncherolles-en-Bray, la ligne Amiens-Rouen au passage à niveau n°24. Le trafic ferroviaire est d'environ 30 trains par jour qui roulent à une vitesse de 130 Km/h.



Pour précisions

Contacteur :

Attachée de presse

Camille Rotunno

Port : 06 74 35 26 07

camille.rotunno@cg76.fr

Directeur de la Communication

Pierre Bouho

Port : 06 80 58 59 68

pierre.bouho@cg76.fr

Service Presse

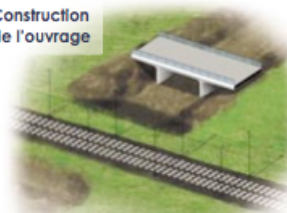
Tel : 02 35 03 55 68

Fax : 02 35 03 54 30

En raison du nombre et de la vitesse des trains circulant sur cette liaison ferroviaire et du nombre de véhicules routiers, le risque de collision au passage à niveau a été jugé important. Bien qu'il soit doté des équipements modernes de signalisation, ce passage à niveau était donc classé comme préoccupant. La réalisation de la déviation a donc offert la possibilité à réseau ferré de France, propriétaire et gestionnaire de l'infrastructure d'améliorer la sécurité et de supprimer le passage à niveau en le remplaçant par un pont-rail.

Les phases de construction du pont-rail :

Construction
de l'ouvrage



Phase 1 :

Pour minimiser la fermeture de la voie ferrée, la technique retenue consiste à réaliser l'ouvrage à côté de son emplacement futur. Cela permet de maintenir les circulations ferroviaires pendant toute sa construction.



Phase 2 :
Des travaux de terrassement sont nécessaires.

Phase 3 :
Lors du week-end du 19 au 21 août, l'ouvrage sera poussé jusqu'à son emplacement définitif.

Phase 4 :
Des travaux de mise à niveau seront nécessaires sur le passage à niveau. Ils nécessiteront un maximum de 3 semaines de fermeture de la voie départementale. Une déviation routière sera mise en place.

Financement de la construction du pont-rail :

Les travaux s'élèvent à 1.8 M€

- Département de Seine-Maritime : 70%
- Réseau Ferré de France : 15%
- Etat : 15%

La nouvelle route garantira d'excellentes conditions de circulation:

Le Département de Seine-Maritime met en place une déviation de Forges-les-Eaux. Cette nouvelle chaussée à deux voies d'une largeur de 7 m et d'une longueur de 6,5 Km sera bordée d'accotements stabilisés. La vitesse sera limitée à 90Km/h et l'accès de la voie sera réglementé.



Deux giratoires offriront des échanges sécurisés avec la RD 915 (Forges / Pontoise) et la RD 919 (Rouen / Forges). Le franchissement à niveau de la ligne SNCF Rouen – Amiens sera remplacé pour un passage de la déviation sous la voie ferrée. Cinq ponts assureront le passage de la voie ferrée, des RD 13 et 921 ainsi que le franchissement de la RD9 et de l'Andelle.

Un passage souterrain rétablira le chemin de grande randonnée en dessous de la déviation.

L'aménagement de la déviation représente un coût de 19.000.000 euros et est financé à 100% par le Département de Seine-Maritime.

Le projet a été mis en œuvre en 2004 et s'achèvera en 2007 après 36 mois de travaux.